HandiBloc permet de :

Proposer des solutions adaptées, concrètes pour faciliter l'accès aux soins et améliorer la qualité de vie du patient

Diminuer le nombre d'hospitalisations et de déplacements nécessaires

Améliorer le confort et la qualité de vie des patients

Limiter les situations anxiogénes

Soutenir les aidants et les familles dans l'accompagnement de leur proche.



HandiBloc repose sur une collaboration étroite entre les équipes médicales et soignantes, les structures médico-sociales, les associations, les aidants et les familles.

Centre Hospitalier Dracénie

Route de Montferrat, BP 249,
83007 Draguignan Cedex



ACCUEILLIR ADAPTER ACCOMPAGNER

CONTACT :

IDEC HANDIBLOC
KARINE FERRANDO
karine.ferrando@ch-draguignan.fr
0494605177

Centre Hospitalier Dracénie
HANDIBLOC
Des soins pour tous, un parcours pensé pour chacun

HandiBloc est un dispositif de soins coordonné permettant de réaliser, sous anesthésie générale, des soins difficiles à effectuer en consultation classique.



HandiBloc propose, en priorité, une offre de soins dans plusieurs spécialités pour tout type de handicap (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique)

· Soins dentaires conservateurs
Gynécologie
Ophtalmologie
ou autres.

Cette prise en charge peut également être l'occasion de réaliser:

- Prélèvements sanguins
- Examens de biologie médicale
- Électrocardiogrammes (ECG)
- Examens de radiologie
- Endoscopies et fibroscopies.

Avec HandiBloc, nous construisons un parcours plus simple, plus serein et plus respectueux des besoins de chacun



Une prise en charge coordonnée, un parcours de chirurgie ambulatoire adapté, construit en collaboration avec le patient, ses proches aidants et les professionnels de santé.



L'accès aux soins est facilité en regroupant plusieurs actes de soins au cours d'une même anesthésie par un accompagnement personnalisé et bienveillant

Une démarche collective au service du patient



Parce que chaque personne a droit à des soins adaptés à ses besoins
L'accès aux soins des personnes en situation de handicap constitue un droit fondamental, reconnu par la loi du 11 février 2005.





Le handicap ne doit jamais être un frein à l'accès aux soins.

